

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

**N° 43/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

**Objet de la délibération :**  
**Transport à la demande :**  
**convention avec la Région**

**Nombre de membres**

- En exercice : 98
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 5
  - Dont représentés : 11
  - Excusés : 4
  - Non excusés : 12
- Votants : 82

**Résultat du vote**

- Pour : 82

- Contre : 0

- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200060070-20180405-43-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le cinq avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

**Suppléé(e)s**

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman Grégory

**Excusé(e)**

Mme Boucon Galimard Sabine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean & Daudey Louis

**Absent(e)s**

Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le transport à la demande fait partie des compétences facultatives de la CCLL. Sur Quingey, le service est en sommeil et il n'en existe pas sur Ornans.

L'ex CCALL a mis en place un transport à la demande sur l'ensemble de son territoire (Amancey, Amathay-Vésigneux, Amondans, Bolandoz, Cléron, Crouzet-Migette, Déservillers, Eternoz, Fertans, Flagey, Lizine, Longeville, Malans, Montmahoux, Nans-Sous-Sainte-Anne, Reugney, Saint-Anne, Saraz, Silley-Amagney) depuis septembre 2009.

Le service était soutenu financièrement par le conseil départemental à hauteur de 50 % du coût résiduel du trajet, la Communauté de communes finançant les 50 % restant.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil régional de Bourgogne Franche Comté est l'autorité organisatrice des « transports non urbains à la demande » dans le cadre de la Loi NOTré.



La convention, dont les objectifs de mise en place sont les suivants :

- Proposer une alternative aux personnes en difficulté de déplacement,
- Mettre en place une offre de transport qui réponde aux besoins en déplacement à l'intérieur de la communauté de communes en direction des bourgs centres les plus proches
- Établir une cohérence avec les lignes de transport mobidoubs.

porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2022 sur l'ensemble du territoire de la CCLL et prévoit une subvention à hauteur de 50 % de la charge résiduelle comme le faisait le département.

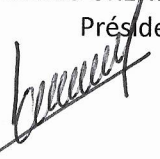
Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention avec la Région Bourgogne Franche Comté.

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-43-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2018

